

COMMUNE

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 31 MAI 2023**

D.FI.23-03-09

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CLASSEMENT DES ARCHIVES
COMMUNALES**

Rapporteur : M. Rappy

Nombre de Conseillers en exercice :23
Nombre de Conseillers présents et représentés :20
Délibération réceptionnée en Préfecture le :06/06/2023
Délibération publiée le :06/06/2023

Le trente et un mai deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le vingt-trois mai deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

PRÉSENTS :

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Vanessa OLLIER, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Thierry LONGCHAMP, Martine PAVAILLER, Michel MITANNE, Nathalie LLAMBRICH, Denise BOUVIER, Yves VENÇON, Jérôme ARRAMBOURG, Marc PUYPE, Estelle SEGURA ; Loïc CALARD ; Sandrine CROST ; Catherine BA.

ONT DONNÉ PROCURATION : Didier BRAU (*pouvoir à Marie-Claude REGACHE*), Julien PERRIN (*pouvoir à Jean-Michel MASSON*)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Samuèle SALMON

ABSENTE : Delphyne GISSIEN, Camille PUYPE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Myriam SAINT-GENIS

D.FI.23-03-09

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES

Rapporteur : M. Rappy, adjoint en charge des finances

Dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine archivistique, le Département a mis en place un dispositif d'aides pour le classement destinés aux communes, en instaurant un taux d'aide unique.

La commune de Saint-Maurice-de-Gourdans souhaite classer l'intégralité du fonds communal dont le fonds de plus de 50 ans. A cette fin, la commune sollicite une aide du département.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		5 875.00 €	55 %
Emprunts			
Sous total autofinancement			
Union Européenne			
Etat-DETR ou DSIL ou FNADT			
Etat – autre (à préciser)			
Conseil Régional			
Conseil Départemental		2 643.75 €	45 %
Fonds de concours CC ou CA			
Autres (à préciser)			
Sous-Total subventions publique			
Total T.T.C		5875.00 €	100 %

Sur rapport de M. Rappy, adjoint en charge des finances, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ADOPTE** l'opération de sauvegarde du patrimoine archivistique
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de subventions ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération

Pour : 20 voix
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

Le secrétaire de séance,
 Myriam SAINT-GENIS



Pour extrait conforme
 Le Maire
 Fabrice VENET


